



Rapport d'activité Année 2024

Quelles sont nos missions ?

Notre mission principale est d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.
Article L.4622-2 du Code du Travail.

Notre rôle s'articule autour de 4 actions :

✓ ACTION EN ENTREPRISE :

L'action en milieu de travail s'inscrit dans une véritable démarche de prévention des risques professionnels, mission prioritaire et préalable à la préservation de la santé au travail.

Toutes les actions réalisées dans le cadre de cette mission, par les équipes pluridisciplinaires aux compétences spécifiques et complémentaires, sont animées par le Médecin du Travail.

✓ SURVEILLANCE DE L'ÉTAT DE SANTÉ :

Le suivi individuel de l'état de santé des travailleurs, organisé et assuré sous l'autorité du Médecin du Travail, s'adapte à la situation de chacun.

Il est équivalent pour tous les salariés, quel que soit le contrat et réalisé par un professionnel de santé dès l'embauche.

✓ CONSEIL :

Le service conseille l'employeur, les travailleurs, les représentants du personnel et les services sociaux sur toutes les dispositions et mesures nécessaires afin d'éviter ou de diminuer les risques professionnels et d'améliorer les conditions de travail.

Cette mission s'exerce notamment par la participation à l'évaluation des risques et dans le cadre des actions en milieu de travail.

✓ TRAÇABILITÉ ET VEILLE SANITAIRE :

Le Médecin du Travail participe à des enquêtes, à des études épidémiologiques et à des actions de santé publique.

Les données recueillies par les membres de nos équipes pluridisciplinaires sur les risques professionnels, les expositions professionnelles et sur l'état de santé peuvent être exploitées de façon anonyme et collective pour permettre d'orienter les politiques nationales et régionales de prévention en santé au travail.

Les moments forts de l'année

Intégration d'une
collaboratrice comptable

FEVRIER

AVRIL

Webinaire
sur le risque routier

Webinaire
Travail à la chaleur

MAI

JUIN

Intégration d'une chargée d'accueil
Assemblée Générale Ordinaire

Intégration d'une
assistante R.H.

JUILLET

SEPTEMBRE

Conseil d'Administration
Election du nouveau Président

Territoire géographique

L'AMEBAT intervient sur près de 138 communes de la Loire-Atlantique, situées principalement au Sud de la Loire et à l'Est du département.

L'AMEBAT dispose de six centres médicaux.

L'équipe administrative est basée au siège de l'AMEBAT.



Adhérents et Salariés suivis

L'AMEBAT suit essentiellement les entreprises du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics.

Bien que l'année 2024 confirme une baisse d'activité du secteur du Bâtiment déjà amorcée en 2023, le nombre d'entreprise et le nombre de salariés suivis à l'AMEBAT restent stables.

2 423

Entreprises
dont 222
nouveaux
adhérents

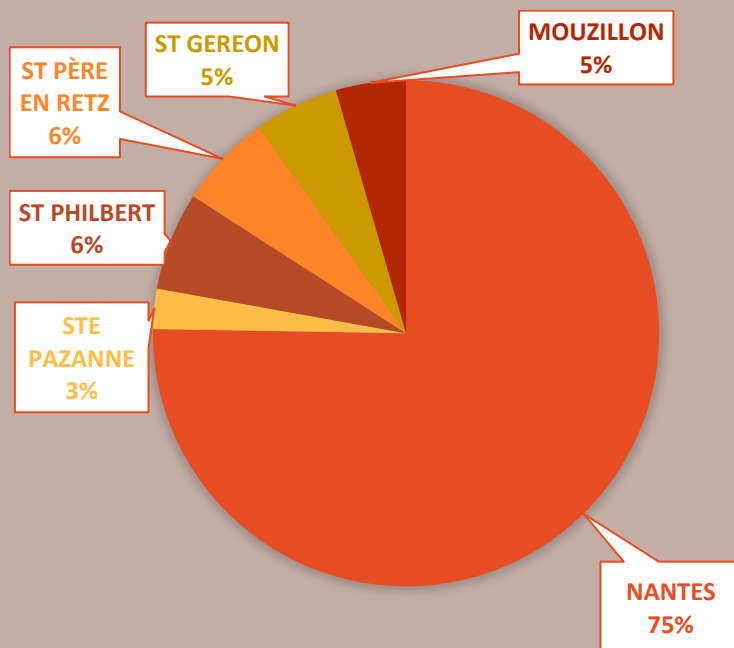
26 653

Salariés
suivis dont
624
nouveaux
salariés

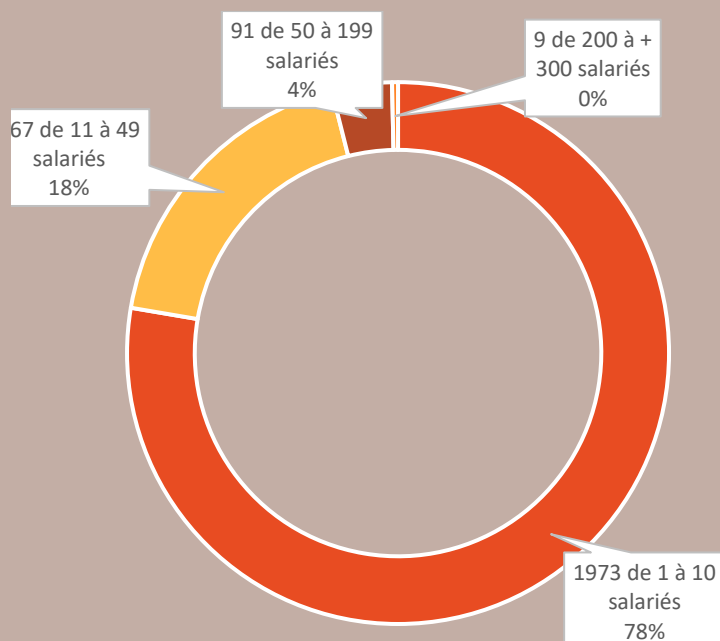
78 %

Entreprises
de 10
salariés

Répartition des effectifs suivis par centre



Adhérents par tranches d'effectifs



Notre Gouvernance

L'AMEBAT est administrée par un Conseil d'Administration paritaire et placée sous la surveillance d'une Commission de Contrôle.

Le Conseil d'Administration gère les intérêts de l'association et prend toutes les décisions utiles au bon fonctionnement du service.

Il est composé de 16 membres, dont 8 membres représentant les employeurs et 8 membres représentant les salariés des entreprises adhérentes.

En 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois

La Commission de Contrôle, surveille l'organisation et le bon fonctionnement du service.

Elle est composée de 1/3 de représentants des employeurs et de 2/3 de représentants des salariés.

Le mandat des membres de la Commission de Contrôle est concomitant avec celui des membres du Conseil d'Administration.

En 2024, la Commission de Contrôle s'est réunie 1 fois.

L'Assemblée Générale, composée de toutes les entreprises adhérentes ou leur représentant dûment mandaté.

Elle se réunit au moins une fois par an, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice et chaque fois qu'elle est convoquée par le Président.

En 2024, l'Assemblée Générale s'est réunie 1 fois.

La Commission Médico-Technique, formule des propositions relatives aux priorités du Service et aux actions à caractère pluridisciplinaire.

Elle est composée des référents des différents pôles d'activité et de la Direction.

En 2024, la CMT s'est réunie 3 fois.



Financement

L'AMEBAT est exclusivement financé par les cotisations des entreprises adhérentes.

Notre équipe

38 Collaborateurs



10 Médecins du Travail



6 Infirmiers(ères) en santé au travail



6 Techniciens en prévention



10 Secrétaires médicales



6 Administratifs

Activités RH



4 Arrivées

1 Comptable

1 Hôtesse d'accueil au siège de l'AMEBAT

1 Chargée administrative Ressources Humaines

1 Infirmière en santé au travail

3 Départs

1 Hôtesse d'accueil au siège de l'AMEBAT

1 Infirmière en santé au travail

1 Employée administrative

Les Activités

Les visites d'information et de prévention, embauche, périodique, pré-reprise et reprise, post-exposition ou mi-carrière constituent la partie visible de l'activité de l'association.

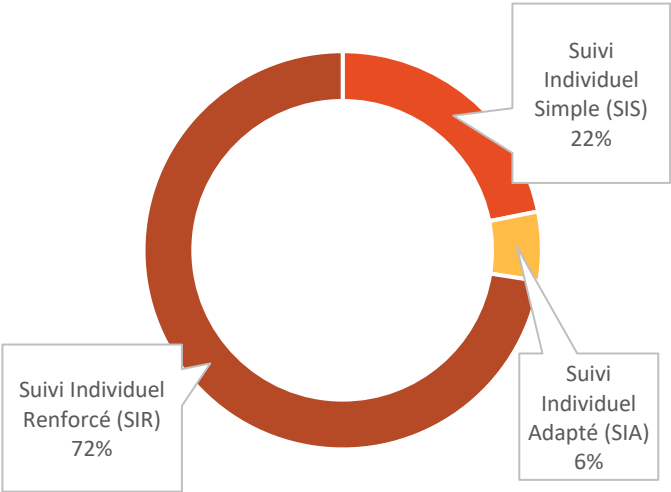
Sont aussi menées en parallèle des actions de conseil, de sensibilisation, de formation et de prévention en milieu de travail, le soutien psychologique et l'évitement de la désinsertion professionnelle

Cette ensemble d'actions constitue l'accompagnement que l'AMEBAT propose à ses entreprises adhérentes et à leurs salariés au travers de l'offre socle de services.

Suivi individuel de la santé des Travailleurs

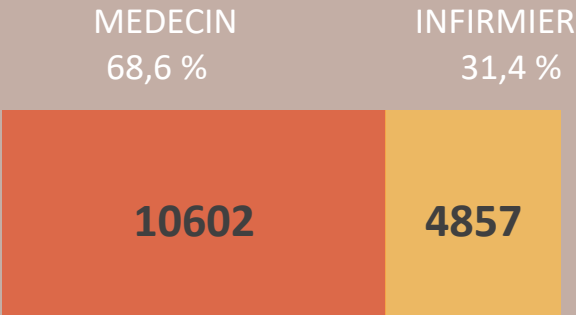
TYPES DE SUIVI INDIVIDUEL

Chaque salarié bénéficie d'un type de suivi individuel (*Simple, Adapté, Renforcé*) en fonction de ses conditions d'emploi (*exposition à certains risques, âge, conditions de travail ou type de contrat*)

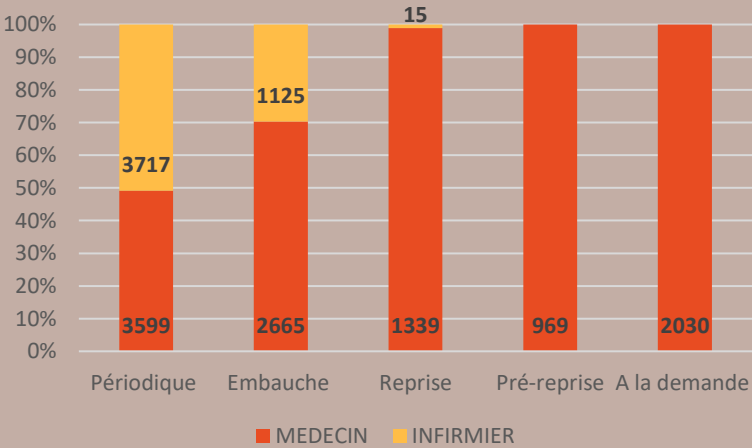


15 459 VISITES REALISEES

En 2024, 15 459 visites ont été réalisées par les Médecins et les infirmiers(ères) en santé au travail, c'est 1 477 de plus qu'en 2023.



PAR TYPE DE VISITES



470 visites de mi-carrières ont été réalisées en 2024

22 389
Salariés convoqués

15 459
Salariés vus

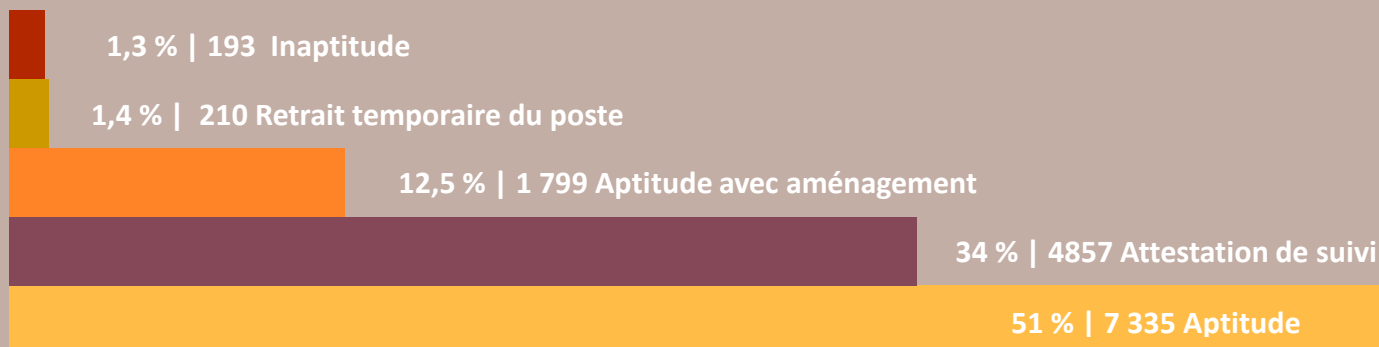
6 930 Absents **31 %**

69 %

82% Absents excusés
8% Absents non-excusés
10% Annulation par le Service

AVIS, APTITUDES ET INAPTITUDES

En 2024, **14 394** avis ont été rendus par les équipes médecins et infirmiers(ères).



12,5 % des avis de visites médicales soit **1 799** comportent des propositions de mesures individuelles d'aménagement du poste ou du temps de travail qui participent au maintien en emploi.

68,4 % des **193** salariés ayant été déclarés inaptes ont bénéficié de propositions d'aménagement de poste ou de reclassement.

7 salariés ont été accompagné lors d'un essai encadré

**PREVENTION
DE LA
DESINSERTION
PROFESSIONNEL**

ORIENTATIONS

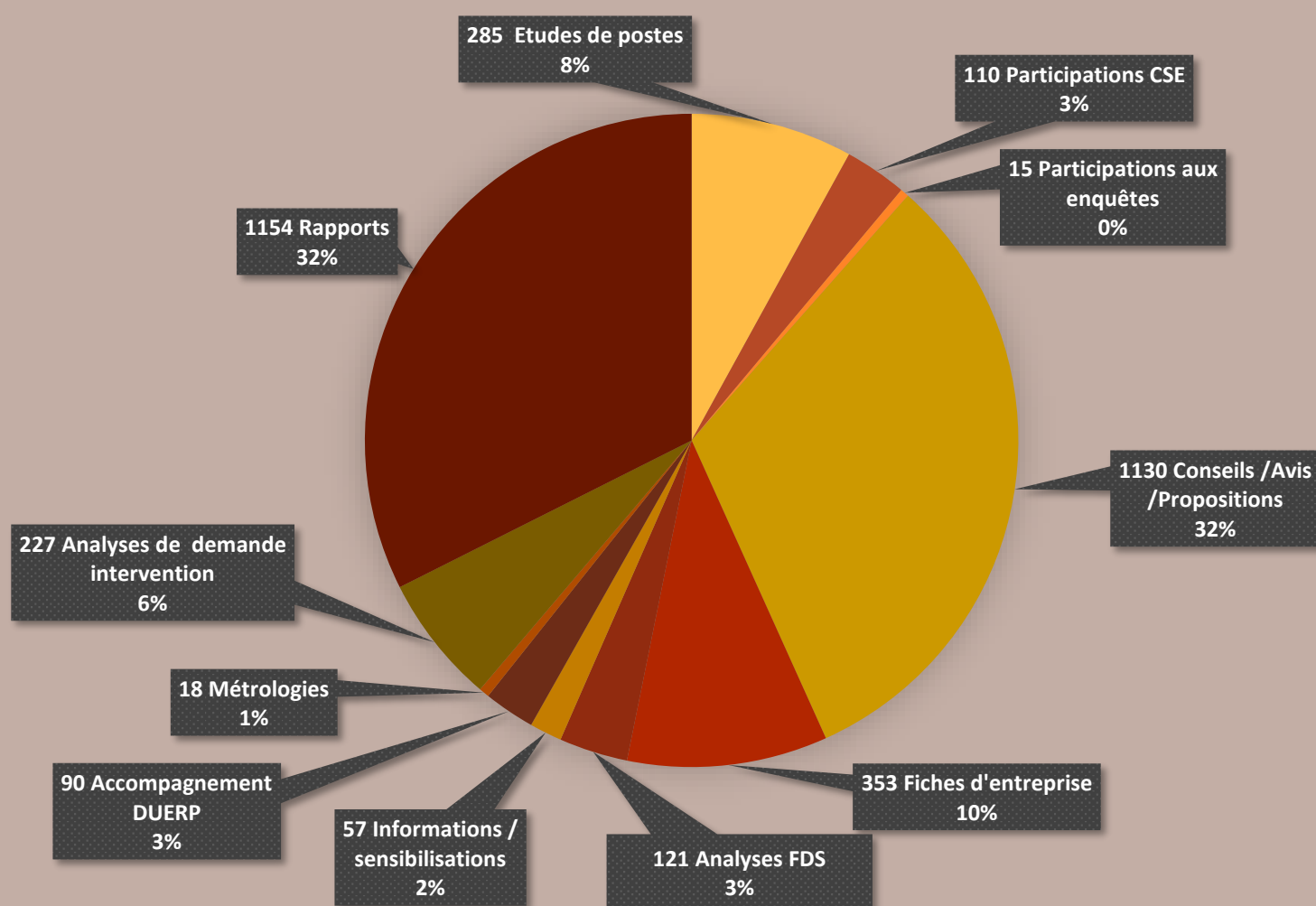
1 166 visites ont fait l'objet d'une orientation soit **7,5 %** des consultations effectuées.



Actions en milieu de Travail

Les actions en milieu de travail (AMT) se font sous délégation ou en collaboration avec le Médecin du Travail et son équipe pluridisciplinaire.

3 560 Actions réalisées



BILAN DES ACTIONS CPOM 2018 - 2022

BILAN DES ACTIONS 2018/2022



1. PRÉVENIR LES CHUTES DE HAUTEUR

- Etudes métiers électriciens, plâtriers, peintres
- Réalisation d'un questionnaire sur les moyens de travail en hauteur et les formations
- Vidéo d'animation + affiche



2. SENSIBILISER LES SALARIÉS AU RISQUE AMIANTE

- Réalisation d'une affiche à l'intention des apprentis du BTP
- Action de sensibilisation auprès de formateurs des CFA BTP
- Réalisation d'une affiche « Intervention en SS4 » et d'une vidéo d'animation



3. PRÉVENIR LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

- Formation des infirmiers en santé au travail
- Présentation du GIRPEH au sein du service
- Enquête sur les actions de maintien en emploi dans les SPST des Pays de la Loire.

CPOM 2025 - 2029 de 3^{ème} génération

La signature de notre prochain CPOM doit avoir lieu le 30 septembre prochain.

Une note de cadrage de la DREETS des Pays de la Loire, cosignée par la Directrice de la CARSAT, le Directeur régional de la DREETS et le Président de PRESANSE Pays de la Loire, a été signée le 17 juin 2024. Ce cadre régional a pour ambition de rendre homogènes les actions de prévention des risques sur des sujets de portée régionale. Le cadre régional a été soumis au le CROCT pour validation.

L'AMEBAT s'est engagé sur deux thématiques « la prévention de la désinsertion professionnelle » et « le risque radon ».

BILAN DU PROJET DE SERVICE 2020 -2025

LE PROJET DE SERVICE 2020-2025 ÉTAIT AXÉ
AUTOUR DE 3 THÉMATIQUES CLÉS :



COMMUNICATION



PRÉVENTION DU
SURPOIDS ET DE
L'OBÉSITÉ



RISQUE ROUTIER

ÉTAT D'AVANCEMENT DES OBJECTIFS:

100 %

DES ACTIONS ONT ÉTÉ RÉALISÉES





COMMUNICATION

DES INTERVENANTS EN SANTÉ AU TRAVAIL



OBJECTIF

Mettre en place des webinaires et ateliers tournants d'une durée de 1h30 avec 4 thèmes de 20 minutes afin d'aborder les risques professionnels inhérents au secteur du BTP.

LES THÉMATIQUES ABORDÉES ENTRE MAI 2021 À 2025



ATELIERS TOURNANTS

29 Entreprises ont participé

- ✓ Aide à la manutention + Charge mentale, stress, burn out
- ✓ État du personnel et suivi des salariés + Accueillir un apprenti
- ✓ RPS et harcèlement en entreprise + Silice + se protéger
- ✓ Mieux manger, bouger



WEBINAIRES

**48 entreprises se sont connectées pour le risque routier
21 entreprises pour les deux autres risques**

- ✓ Aide à la manutention
- ✓ Travail à la chaleur
- ✓ Téléphone au volant (risque routier)
- ✓ Somnolence au volant (risque routier)
- ✓ Arrimage des charges (risque routier)



PRÉVENTION DU SURPOIDS ET DE L'OBÉSITÉ DANS LE BTP



OBJECTIF

Prévenir et accompagner le surpoids ou l'obésité
des salariés du BTP

MONTÉE EN COMPÉTENCE DES ÉQUIPES

100 %

RÉALISATION DE QUESTIONNAIRES :

EPWORTH (893 remplis)

Habitudes alimentaires du midi (541 salariés interrogés)

100 %

ANIMATION D'UN FORUM DE SENSIBILISATION EMPLOYEUR (7 participants)

100 %

SENSIBILISATION COLLECTIVE EN ENTREPRISE (3 entreprises = 77 salariés)

100 %

RÉALISATION D'UN DÉPLIANT

100 %





PRÉVENTION

DES RISQUES ROUTIERS

DANS LE BTP



OBJECTIF

Alerter les entreprises et les salariés sur les enjeux du risque routier et les guider dans la réduction sous l'angle de la santé au travail.
(WEBINAIRE)

WEBINAIRES : 48 ENTREPRISES SE
SONT CONNECTÉES POUR LE
RISQUE ROUTIER



TÉLÉPHONE AU VOLANT



SOMNOLENCE AU VOLANT



SÉCURISATION DES TRAJETS - VÉLO & EDPME



ARRIMAGE DES CHARGES



Retour sur l'année 2024

Ce rapport annuel retrace les principales actions menées en 2024, une année riche en changements et en initiatives.

Tout d'abord, la fin de l'année a été marquée par un changement de présidence, ouvrant une nouvelle période de collaboration avec des perspectives et des objectifs pour les années à venir.

Le pôle administratif a été renforcé avec l'arrivée d'une comptable et d'une chargée administrative RH, ce qui a permis d'améliorer la gestion des tâches supports. De plus, une nouvelle infirmière a été embauchée pour renforcer notre équipe.

Nous avons continué à mettre en œuvre la loi 2021-1018 du 2 août 2021 et ses nombreux décrets. La priorité a été de mener à bien notre démarche de certification et de fluidifier nos procédures pour améliorer le service rendu à nos adhérents.

Dès le début de l'année, notre système informatique a évolué avec le lancement d'un portail numérique destiné à nos adhérents. Ce portail facilite les échanges et simplifie les démarches administratives, notamment la mise à jour des informations des salariés, la dématérialisation des factures et la transmission des documents DUERP.

Nous avons également réfléchi ensemble au contenu de notre offre de services, qui sera validée lors du prochain Conseil d'Administration début 2025. Une offre spécifique dédiée aux Travailleurs Indépendants sera également proposée.

Les équipes se sont énormément investies cette année encore, continuant à aider les entreprises à repérer les risques professionnels grâce aux actions en milieu de travail et au suivi individuel des salariés.

Tous ces efforts nous permettront de garantir la conformité aux exigences de certification et d'améliorer continuellement nos pratiques.

Magalie BELLANGER-VIAVANT
Directrice de l'AMEBAT

Les OBJECTIFS 2025

L'année 2025 sera marquée par des projets ambitieux comme :

La certification « SPEC 2217 niveau 1 »

La contractualisation du CPOM 2025/2030

L'obtention de l'agrément nécessaire à nos activités.

Ces objectifs sont essentiels pour garantir la qualité de nos services et renforcer notre accompagnement auprès de nos adhérents et de leurs salariés